

4.3 Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker, prononcée à la Chambre des députés, annonçant l'abdication du Grand-Duc Jean

Discours – Publié le 23.12.1999

<http://www.gouvernement.lu/>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Grand-Duc m'a chargé de porter à la connaissance de la Chambre et du pays une décision importante qu'il m'a communiqué par une lettre datée du 22 décembre:

Luxembourg, le 22 décembre 1999

*Monsieur le Premier ministre,
Cher Monsieur Juncker,*

Depuis que j'ai nommé, le 3 mars 1998, mon fils Henri mon Lieutenant-Représentant, j'ai été considérablement soulagé dans l'accomplissement de mes devoirs constitutionnels.

Dans mon esprit, cette décision ne pouvait avoir qu'un caractère transitoire, car le Prince Henri avait déjà acquis une connaissance approfondie des rouages législatifs de par sa longue appartenance au Conseil d'Etat et avait gagné une solide expérience dans la représentation de son pays à l'étranger à l'occasion de nombreuses missions effectuées en sa qualité de président du Comité de Développement économique.

J'ai l'intime conviction qu'à l'aube du nouveau millénaire, et après plus de 35 ans de règne, il est sage de me retirer des affaires de l'Etat.

Je vous prie donc, Monsieur le Premier ministre, de porter à la connaissance des corps constitués ma résolution de renoncer au cours du mois de septembre de l'an 2000 à mes prérogatives constitutionnelles en faveur de mon fils Henri.

Je serais très heureux si ma décision était accueillie favorablement par vous-même et par tous les Luxembourgeois à qui j'ai à cœur d'exprimer ma profonde gratitude pour leur fidèle attachement et leurs témoignages d'affection.

Je suis convaincu que nos citoyens entoureront de la même confiance mon successeur au trône

Jean

Monsieur le Président,

Il est évident pour tout un chacun à l'intérieur et à l'extérieur de cette enceinte, que le message du Grand-Duc, que je vous ai communiqué en tant que représentant élu du peuple, introduit une étape importante pour l'histoire de notre pays.

Au cours du mois de septembre 2000, nous aurons un nouveau chef d'Etat. Le Grand-Duc Jean abdiquera et le Grand-Duc Héritier Henri deviendra Grand-Duc.

Cette succession au trône souligne la continuité naturelle de notre plus haute institution et la stabilité permanente de notre Etat.

Depuis un certain temps déjà, le Grand-Duc envisage de se retirer des affaires de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, depuis mars 1998, il a impliqué le Grand-Duc Héritier dans l'exercice de ses fonctions.

La décision, empreinte de sagesse, d'annoncer d'ores et déjà la passation des pouvoirs prévue pour septembre 2000, témoigne de la volonté du Grand-Duc de conclure son règne de la même manière qu'il a régné pendant plus de 35 ans : dans la dignité et soucieux de la destinée de notre Etat. Seul le souci du bien-être de notre pays lui a inspiré cette décision souveraine.

Je peux affirmer avec certitude, en mon propre nom ainsi qu'en celui du pays entier, que les années pendant lesquelles le Grand-Duc Jean a régné, étaient de bonnes années pour notre pays. A travers son engagement, son attention et sa manière d'être il nous a offert le meilleur de lui-même. Il a été et est toujours un Grand-Duc compétent qui mérite toute notre estime.

Son vœux le plus cher est que le Grand-Duc Héritier puisse être entouré de la même affection et de la même confiance que nous lui avons témoignées. Nous n'y manquerons pas, car depuis des années nous avons pu constater avec combien de sérieux et de zèle il s'est préparé à ses futurs engagements à la tête de notre pays.

En ce moment nous tenons également à exprimer nos hommages à la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, qui à travers son action discrète, mais remarquable a toujours été aux côtés de notre Grand-Duc.

Ce soir, le Grand-Duc s'adressera par le biais de la radio et de la télévision à notre pays.

Vive le Grand-Duc Jean !

Vive le Grand-Duc Héritier Henri !